Aristote

Sur la justice

Éthique à Nicomaque
Livre V

Présentation et notes
par Daniel Agacinski
Traduction par Richard Bodéüs

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Sur la justice
Éthique à Nicomaque, livre V

Extrait de la publication

Du même auteur
dans la même collection

Catégories. Sur l'interprétation (traduction et édition bilingue de Michel Crubellier, Catherine Dalimier et Pierre Pellegrin).
De l'âme (traduction et édition de Richard Bodéüs).
Éthique à Nicomaque (traduction et édition de Richard Bodéüs).
Métaphysique (traduction et édition de Marie-Paule Duminil et Annick Jaulin).
Météorologiques (traduction et édition de Jocelyn Groisard).
Parties des animaux. Livre I (traduction de J.-M. Le Blond. Présentation de Pierre Pellegrin).
Petits traités d'histoire naturelle (traduction et édition de Pierre-Marie Morel).
Physique (traduction et édition de Pierre Pellegrin).
Les Politiques (traduction et édition de Pierre Pellegrin).
Rhétorique (traduction et édition de Pierre Chiron).
Seconds Analytiques (traduction et édition bilingue de Pierre Pellegrin).
Traité du ciel (traduction et édition bilingue de Catherine Dalimier et Pierre Pellegrin).

Extrait de la publication

ARISTOTE

Sur la justice
Éthique à Nicomaque, livre V

PRÉSENTATION
NOTES
BIBLIOGRAPHIE
DOSSIER

par Daniel Agacinski

Traduction par Richard Bodéüs

GF Flammarion

© Éditions Flammarion, Paris, 2008.
ISBN : 978-2-0812-1769-0

SOMMAIRE

PRÉSENTATION 9

La place de l'éthique dans la pensée d'Aristote 9
La justice en tant que vertu 12
La justice entre morale et politique 15
Les différentes formes de justice 18
La justice et le droit 22
La méthode dialectique 24

NOTE SUR CETTE ÉDITION 29

Sur la justice
Éthique à Nicomaque, livre V

DOSSIER

Platon : Mieux vaut subir l'injustice que la commettre 105
Platon : La justice, un bien étranger 112
Marx : Monnaie et valeur 115
Nietzsche : La dette à la source de la justice 118
Amartya Sen : Quelle garantie pour les transactions ? 121

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE 125

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Présentation

La place de l'Éthique dans la pensée d'Aristote

Élève de Platon, Aristote (384 av. J.-C – 322 av. J.-C) se distingue d'abord de son maître par l'abandon de la forme dialoguée ; de lui ne nous restent que des écrits sous forme de traités, où la pensée se donne un objet et l'étudie. Les textes que nous lisons aujourd'hui comme s'ils étaient de la main d'Aristote sont selon toute vraisemblance des notes de cours, rédigées par lui-même ou par un élève scrupuleux, puis compilées et organisées par des éditeurs postérieurs. La pensée qu'on y trouve est donc simultanément une méditation et un enseignement. C'est vrai au plus haut point de l'*Éthique à Nicomaque*, qui, en tant que traité de morale, doit à la fois déterminer les principes de la vie bonne, et aider son lecteur à devenir vertueux. Si l'œuvre d'Aristote peut être qualifiée de scientifique, lorsqu'elle aborde des objets tels que la démonstration mathématique ou les lois de la physique, elle cesse d'être purement théorique dès qu'il s'agit d'enjeux moraux. Aristote affirme lui-même la nature spécifique de l'étude qu'il consacre à la morale, et place sous cette perspective l'ensemble du texte de l'*Éthique à Nicomaque* :

> « … le présent travail n'a pas pour but, comme les autres, l'élaboration d'une théorie (ce n'est pas en effet pour savoir ce qu'est la vertu que nous nous livrons à un examen, mais pour devenir bons, sans quoi nous n'aurions nul besoin de ce travail)… » (*Éthique à Nicomaque* (désormais noté *EN*), II, chap. 4, p. 102 de l'édition GF).

Les analyses que nous lirons dans ce livre ne sont donc pas du même ordre que celles qui figurent dans sa *Physique* ou dans ses traités consacrés aux animaux, puisque l'utilité de l'éthique réside moins dans la connaissance de ce qui est bon que dans l'incorporation des vertus qui font de nous des hommes bons. À chaque objet correspond en effet une certaine méthode, un certain type de discours qui lui est approprié :

> « un homme éduqué a pour principe de réclamer, en chaque genre d'affaires, le degré de rigueur qu'autorise la nature de l'affaire. On donne en effet, à peu près la même impression lorsqu'on accepte un mathématicien qui débite des vraisemblances et lorsqu'on exige d'un rhéteur des démonstrations » (*EN* I, 4, p. 51).

L'éthique étant une « science pratique », il n'y a pas lieu de séparer la considération des principes et l'examen des moyens par lesquels s'acquièrent les vertus. Ce principe de méthode signale déjà explicitement la distance qu'Aristote prend avec ce qu'on appelle « l'intellectualisme socratique », défendu dans les dialogues de Platon, d'après lequel la possession d'un certain savoir relatif au bien suffit pour être vertueux. La vie bonne n'a pas à être connue comme un objet, mais doit être activement recherchée, et l'éthique est précisément la recherche des principes et des conditions de cette vie bonne.

Extrait de la publication

L'organisation du traité tout entier peut être comprise à partir de cet objectif : il s'ouvre par un examen critique des différents genres de vie que mènent les hommes, montrant que chacun cherche le bonheur à sa manière (poursuite des plaisirs, course aux honneurs ou pratique de la vertu), et conclut que la vie vertueuse est la meilleure, puisqu'elle est la seule qui accomplit véritablement la fonction propre de l'homme et que le bonheur de l'homme réside dans sa fonction. Il convient alors d'examiner les différents types de vertus : celles de l'intellect, qui s'enseignent ; et celles du caractère (ou vertus morales), qui s'acquièrent par l'habitude, et qui constituent l'objet central de l'*Éthique à Nicomaque*. Il s'agit d'abord de voir que ces vertus du caractère sont toutes des dispositions à agir d'une certaine manière en fonction d'une règle droite, des excellences situées entre ces deux abîmes que sont les vices par excès et les vices par défaut, puis de montrer dans quelle mesure notre caractère et nos actions dépendent de nous, avant de considérer certaines d'entre elles en particulier, le courage, la modération, la libéralité, la douceur et enfin la justice, qui fait l'objet d'un traitement beaucoup plus exhaustif que les autres, occupant un livre entier. Ce sont ensuite les vertus de l'intellect qui sont étudiées, au premier rang desquelles la prudence [1], qui fournit aux vertus du caractère la droite règle d'après laquelle on détermine leur application aux cas particuliers : « on ne peut être bon, au sens fort, sans prudence, ni non plus prudent sans la vertu morale » (*EN* VI 9, p. 342). La fin de l'ouvrage comporte des développements consacrés à l'amitié, ainsi qu'une analyse du

1. Ou « sagacité », selon la traduction de R. Bodéüs ; en grec « *phronesis* ».

rapport entre le plaisir, l'acte et la vertu, qui conclut à la primauté de la vie contemplative, ainsi qu'à la dimension nécessairement politique de l'éducation du caractère.

L'inscription par Aristote de l'éthique dans une perspective politique est déterminante dans ce livre V, car la justice est d'une part une vertu du caractère, une vertu morale parmi d'autres, et d'autre part elle porte exclusivement sur le rapport aux autres hommes, sur la vie en commun et relève de la politique.

La justice en tant que vertu

Puisque la section relative à la justice prend place à la suite d'une série d'études consacrées aux vertus morales particulières, c'est en tant que vertu morale que la justice est envisagée. Une vertu morale, c'est une certaine « excellence du caractère [1] » qui pousse à agir dans un sens déterminé : le courage est l'excellence qui fait que l'homme courageux accomplira des actes de courage et tiendra sa place dans la bataille. Avoir la vertu de courage, c'est être courageux et disposé à agir avec courage ; une vertu du caractère est donc une manière d'être qui est aussi une puissance d'agir.

1. On peut traduire « *aretè ethikè* » aussi bien par « vertu morale » que par « excellence du caractère », si l'on se souvient que le mot *vertu* signifie « excellence », au sens où la vertu du couteau est de couper. Quant à l'adjectif *ethikè*, il est dérivé du substantif *ethos*, qui signifie « les mœurs », ou « le caractère », dont l'origine se confond avec *èthos* « l'habitude » ; c'est la même dérivation qui conduit en latin de *mos* (les mœurs) à la discipline du caractère : « la morale ».

Extrait de la publication

Ce n'est pas d'abord à une institution que s'intéresse Aristote lorsqu'il parle de la justice (ce n'est pas l'autorité judiciaire), ni même à une valeur, mais à un certain trait de caractère qu'on rencontre parmi les hommes, et qui les pousse à accomplir des actions justes. Dès lors, c'est l'examen de ce que nous appelons « juste » et « injuste », quand nous qualifions certaines actions et certains hommes, qui va guider l'enquête sur la nature du juste et de l'injuste. Dire que l'éthique est une science pratique, c'est dire à la fois que sa finalité n'est pas purement théorique (et donc qu'elle vise une amélioration réelle du caractère de l'homme qui s'y consacre) et que sa matière est constituée par les actions des hommes et leurs jugements sur ces actions. S'interroger sur la justice en tant que vertu, c'est se demander ce qui fait que nous pouvons dire à bon droit de tel homme qu'il est juste. Le début du livre V rend d'ailleurs explicite cette insertion de l'enquête sur la justice au sein d'un « traité des vertus » : comme pour les autres vertus, il faudra se demander quel genre d'état ou de disposition est la justice, à quelles actions elle dispose l'homme juste, et à quels contraires elle s'oppose.

Et tout au long de ce livre sont examinées les conséquences du fait que la justice est une vertu : ce n'est ni un art (qui permet de produire une chose et son contraire), ni une valeur, ni un idéal auquel il suffirait de croire pour être soi-même juste, mais ce n'est pas non plus une science, qu'il faudrait étudier, en apprenant par cœur les textes de lois par exemple. La connaissance des règles générales ne suffit pas à agir toujours selon la justice, car les choses humaines sont trop complexes et variables pour être saisies adéquatement par des règles. Contrairement aux astres, dont les mouvements sont nécessaires et ne peuvent être autres

Extrait de la publication

qu'ils ne sont, la vie des hommes présente certes des régularités mais demeure sujette à une certaine contingence, une imprévisibilité liée à la nature matérielle des choses que l'on rencontre sur la terre : cette contingence fait que ce qui est tel pourrait être différent, et que ce qui est juste en général n'est juste que dans la plupart des cas, mais non pas dans tous les cas. De là vient que la justice (comme l'éthique en général) ne saurait être une science au sens le plus fort : les propositions scientifiques sont universelles, tandis que les objets de l'éthique sont contingents, et qu'il faut donc pour les connaître prendre en compte la singularité des cas. Toute vertu morale a besoin, du fait de la singularité de chaque cas, de l'aide de cette vertu intellectuelle qu'est la prudence, qui permet précisément de saisir le singulier : l'exercice de la vertu ne suppose pas seulement une connaissance générale, ou une bonne disposition du caractère, mais nécessite la conjonction d'une certaine tendance à agir (une vertu morale) et une capacité à juger correctement les cas particuliers (la vertu intellectuelle de prudence) [1].

La vertu de l'homme juste est celle qui le dispose à voir, à dire et à faire dans chaque cas ce qui est juste ; la lecture du livre V de l'*Éthique à Nicomaque* ne saurait suffire à devenir soi-même juste, mais on y trouve d'une part la mise à l'épreuve des discours sur la justice, qui permet de discerner différentes formes de justice et d'évaluer leurs fondements et, d'autre part, la justification de la fonction du juge, par la contingence des choses et l'irréductibilité de tous les cas particuliers aux règles générales, qui nous libère de

1. On peut se référer sur ce point à l'analyse de Pierre Aubenque, *La Prudence chez Aristote*, chap. III, § 3 « prudence et jugement », PUF, 1963, 2002, p.143-152.

Extrait de la publication

l'illusion d'une justice scientifique ou mécanique, et nous rappelle la nécessité de l'attention aux circonstances particulières de notre action, si nous voulons toujours agir selon la justice.

La justice entre morale et politique

Si la justice fait l'objet d'un traitement singulier dans l'éthique d'Aristote, c'est qu'elle possède une portée plus profonde que d'autres vertus du caractère, en raison de sa dimension politique. L'*Éthique à Nicomaque* s'inscrivant dans une perspective politique [1], il est légitime qu'elle accorde une place de choix à celle des vertus qui a le plus d'importance dans la vie en commun. On peut en effet identifier trois raisons qui font de la justice une vertu éminemment politique, à partir du texte d'Aristote :

premièrement, comme on qualifie d'injuste l'homme qui transgresse les lois, ce sont les lois, les règles fondamentales du corps politique, qui constituent en un sens le critère de la justice et de l'injustice ;

deuxièmement, si l'on dit que l'homme injuste est aussi celui qui prend plus que sa part des biens extérieurs et qui, de ce fait, rompt l'égalité entre les hommes, l'injustice est alors condamnée en tant qu'elle lèse les autres membres de la communauté dans laquelle on vit ;

1. Aristote précise au début de l'*Éthique à Nicomaque* que sa démarche méthodique est « d'une certaine façon politique », car la politique est la discipline qui a pour objet le bien humain le plus grand. En effet, la politique a pour fin le bien de la communauté, bien suprême en ce qu'il permet *et* surpasse celui de l'individu singulier.

Extrait de la publication

enfin, dans la mesure où la justice consiste à répartir des biens entre des hommes dont la valeur est commensurable, c'est seulement entre des hommes égaux, autrement dit entre des citoyens, qu'on pourra parler de justice et d'injustice.

Les différents usages des mots « juste » et « injuste », les différentes pratiques de la justice révèlent qu'il est nécessaire qu'une action s'inscrive dans un cadre politique pour qu'il soit légitime de se demander si elle est juste ou injuste – tel n'est évidemment pas le cas pour des vertus comme le courage ou la tempérance, qui caractérisent seulement le rapport entre un homme et un danger ou un plaisir (et pas nécessairement entre deux hommes ou plus). Mais il ne suffit pas qu'un certain rapport existe entre deux hommes pour qu'il soit permis de parler de justice au sens le plus fort, puisqu'il faut encore que leurs relations soient régies par la loi et que leur statut implique une certaine égalité ; voilà pourquoi il ne saurait être question ici de justice entre un mari et sa femme, entre un père et ses enfants ou entre un maître et ses esclaves, sinon en un sens métaphorique : la sphère de la justice est coextensive à la sphère politique, car il n'y a de juste répartition de biens commensurables qu'entre des personnes commensurables – or, c'est la citoyenneté qui rend les hommes commensurables [1]. On peut donc dire que, selon Aristote, Platon fait un usage métaphorique du terme de justice quand, dans la *République*, il invite à considérer ce que serait la justice dans les cités, afin

1. Être commensurable, c'est être placé sur un pied d'égalité à partir duquel les valeurs et les mérites de chacun peuvent être comparés. Les hommes sont égalisés par leur condition de citoyen, et ils peuvent dès lors se distinguer les uns des autres, à partir de cette situation d'égalité.

de comprendre ce que doit être la justice entre les parties de l'âme [1].

Mais si la justice nécessite l'institution d'une communauté politique qui égalise les hommes en les rendant citoyens, elle représente aussi, en un sens, la totalité de la vertu et donc la perfection de la morale : dans la mesure où elle équivaut au respect des lois (de toutes les lois), la vertu de justice détermine tout ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire dans nos rapports à autrui. Par sa dimension politique elle-même, la justice devient alors plus qu'une vertu morale particulière parmi d'autres, et représente la « vertu complète » en ce qui concerne nos relations avec les autres hommes. En d'autres termes, toute action morale à l'égard d'autrui relève de la justice, en un sens général. C'est pourquoi il sera nécessaire de distinguer deux sens de la justice : une justice générale, qui correspond au respect des lois et qui équivaut à la totalité de la morale à l'égard des autres, et une justice spécifique ou particulière, dont le principe est le respect de l'égalité sous des formes diverses.

Dans ses deux formes, la vertu de justice est indispensable pour que les hommes vivent ensemble : le respect des lois constitue en effet la condition d'une existence proprement politique, et le respect de l'égalité assure à chacun ce qui lui revient, parmi les biens dont dispose l'ensemble de la communauté. La seule justice cependant ne suffirait pas à tisser de lien entre les hommes et c'est l'amitié, comprise comme bienveillance à l'égard d'autrui, qui vient parachever cette unification des individus, rendue possible par la justice. On verra cependant que la forme la plus parfaite

1. Voir par exemple *La République*, IV 434d-435b.

Extrait de la publication

du juste, l'équité, s'apparente à la bienveillance dans la mesure où elle invite à une interprétation clémente des règles.

Les différentes formes de justice

Bien que l'objet général du livre V de l'*Éthique à Nicomaque* soit la justice, on n'y rencontre pas de définition de « ce qu'est la justice en général » ; il ne s'agit ni de partir d'une idée générale de la justice pour en déduire des formes variées, ni de partir de manifestations multiples de la justice pour en induire une définition unique. La méthode consiste à examiner ce que nous appelons « juste » et « injuste », afin de savoir, d'une part, dans quelles situations précises il est question de justice et d'injustice et, d'autre part, dans chacune de ces situations, quelle forme prend la justice. La pluralité des usages du mot « juste » ne peut être réduite à une formule unique qui nous dirait dans tous les cas ce qui est juste, mais elle ne constitue pas non plus une diversité indépassable qui nous empêcherait de comprendre l'unité de signification du concept de justice. La tâche du livre V est donc de partir de ces usages courants et variés, afin de dégager une classification raisonnée de toutes les formes de justice, qui rende raison des bons usages du terme « juste ».

La première distinction entre deux types d'injustice, le non respect des lois en général et la rupture d'une égalité, permet à Aristote de définir une justice au sens général (le respect des lois) et une vertu de justice plus spécifique, qui consiste à respecter l'égalité et à ne pas prendre plus que son dû. Parce que le mot de « juste » s'oppose à deux choses différentes (à deux injustices

Extrait de la publication

Dès la terminale

Aristote – *Sur la justice. Éthique à Nicomaque* livre V.
Descartes – *Discours de la méthode.*
Descartes – *Méditations métaphysiques. Objections et réponses* suivi *de quatre lettres*
Épictète – *Manuel*.
Kant – *Analytique du beau.*
Kant – *Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières ? et autres textes.*
Lévi-Strauss – *Nature, culture et société. Les Structures élémentaires de la parenté, chapitres 1 et 2*.
Machiavel – *Le Prince.*
Marc Aurèle – *Pensées pour moi-même* suivi du *Manuel* d'Épictète.
Platon – *Apologie de Socrate. Criton*.
Platon – *Le Banquet*.
Platon – *Gorgias.*
Platon – *Phédon*.
Platon – *La République.*
Rousseau – *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*
Rousseau – *Du contrat social*.
Saint Augustin – *Les Confessions* Livre X.
Sénèque – *La Vie heureuse. La Brièveté de la vie.*

Composition et mise en page

NORD COMPO
multimédia

N° d'édition : L.01EHPN000227.N001
Dépôt légal : septembre 2008

Extrait de la publication